

NON, JE NE RETOURNERAI PAS AU TRAVAIL ...

Par CHAGNON MONDOU, Jesseca ; FOURNIER-LANGLAIS, Stéphanie ; GIRARD, Sophie ; KING, Christina ; LABRIE, Carolann ; MELOCHE, Julie ; SEMBEROV Radmila



Suzie, 38 ans, en **arrêt de travail depuis 5 mois** pour **dépression**. Se présente en clinique pour son suivi.

Suite à l'évaluation, elle est **considérée apte** à retourner au travail. Cependant, elle **refuse** ...

Avantages

Si je prescris le retour au travail ...

Inconvénients

Saviez-vous que ?

30 à 50% des arrêts de travail sont dus à un problème de santé mentale⁽¹⁾.

Une personne en arrêt de travail durant 8 semaines présente 50% de risque de ne pas retourner au travail et ce taux monte à 85% pour un arrêt de plus de 6 mois⁽¹⁾.

Aspects légaux

L'IPS est autorisée à prescrire un arrêt de travail ou un arrêt des activités quotidiennes. Elle peut également prescrire un retour complet ou progressif à la suite d'un arrêt de travail, qu'elle ou le médecin collaborateur a prescrit (OIQ, 2019)⁽²⁾.

Un projet de règlement a été déposé en 2023, afin de reconnaître l'IPS à titre de professionnelle de la santé habilitée à l'application de la loi liée à CNESST, LAT (A-3) et LATMP (A-3.001)⁽³⁾.

L'IPS doit s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité. Elle doit s'abstenir de délivrer à quiconque et pour quelques motifs que ce soit un certificat de complaisance ou des informations erronées. Code de déontologie des infirmières et infirmiers (art.10 et art. 14.0.1)⁽⁴⁾.

Tout usager a le droit de participer à toute décision affectant son état de santé ou de bien-être. LSSSS (art.10)⁽⁵⁾.

Un salarié peut s'absenter du travail pendant une période d'au plus 26 semaines sur une période de 12 mois pour cause de maladie. LNT (art. 79.1)⁽¹⁶⁾.

Aspects sociaux

• Fardeau économique sociétal⁽⁶⁾

• Contexte socioéconomique de pénurie de main-d'oeuvre

• Limitation des ressources professionnelles en santé

Au Québec:
145 406 jours de travail perdus en 2020⁽⁷⁾

Valeurs des acteurs impliqués

IPS
Humanité
Vision holistique
Excellence des soins
Intégrité⁽⁸⁾

Société
Autonomie
Liberté
Égalité
Solidarité⁽⁹⁾

Employeur
Bienveillance
Performance
Efficacité
Sécurité

Usager
Respect des droits
Qualité de vie
Famille
Équité



• Un arrêt de travail plus court facilite le retour au travail et la reprise des activités⁽¹⁾.

• Le retour au travail favorise un sentiment d'appartenance et réduit l'isolement⁽¹⁰⁾.

• Prévient le fardeau financier et maintient le lien d'emploi⁽⁶⁾.

• Plus l'arrêt de travail est court, moins l'appréhension est grande concernant le retour au travail⁽¹⁾.

• Le retour au travail diminue le risque de marginalisation et de chronicisation suite à un arrêt prolongé⁽⁶⁾.

• Le travail favorise *l'empowerment* et une meilleure santé⁽⁶⁾.

• Il favorise l'accomplissement, la motivation et le sentiment de réussite⁽¹⁰⁾.

• Tout usager a le droit à un retour au travail progressif et adapté à ses besoins⁽¹⁵⁾.

• Toute personne a le droit à des soins équitables pour tous dans un même contexte⁽¹⁵⁾.

Bienfaisance

Non malfaisance

Autonomie

Justice

• Un retour au travail précoce pourrait contribuer au sentiment d'incompétence et de culpabilité⁽¹⁰⁾.

• Il pourrait également engendrer du stress et exacerber les symptômes psychiatriques, qui entraînent des répercussions au travail⁽¹⁾.

• Un retour au travail précoce ne permet pas de mettre en place des solutions pour l'amélioration des conditions de travail problématiques⁽¹¹⁾.

• Un retour précoce peut également augmenter le risque d'accidents de travail si la personne n'est pas prête pour le retour et entraîner de l'anxiété⁽¹²⁻¹³⁾.

• Ne pas tenir compte des préférences de l'utilisateur peut nuire à l'alliance thérapeutique avec l'IPS⁽⁶⁾.

• Certains auteurs mentionnent que les usagers sont les mieux placés pour juger de la durée de leur arrêt de travail⁽¹⁴⁾.

• Ne pas prendre en considération les préférences de l'utilisateur contrevient au principe de l'article 10 de la LSSSS.

• Selon la LNT (art 79.4), des absences répétitives ou de plus de 26 semaines peuvent entraîner des conséquences pour le travailleur (déplacement, suspension ou congédiement)⁽¹⁶⁾.

Et vous, que feriez-vous ?



Références:

- Boileau-Falardeau, F., Turcotte, J.-R., Lafleur, P.-A. & Corbière, M. (2019). Dilemmes des médecins traitants lors du retour au travail de personnes aux prises avec un trouble mental courant : illustration par des vignettes cliniques. Santé mentale au Québec, 44(2), 219-237. <https://doi.org/10.7202/1073530ar>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2019, janvier). Avis conjoint, Arrêt de travail demandé par une infirmière praticienne spécialisée. Collège des médecins du Québec. OIQ. <https://www.oiqo.ca/documents/20147/130617/avis-conjoint-arret-travail-20190222.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2023, mars). Projet de règlement. Gazette officielle du Québec. 10, 659. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79059.pdf
- Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. (2022). Code de déontologie des infirmières et infirmiers. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. (2023). Loi sur les services de santé et les services sociaux. Gouvernement du Québec.
- Nilsen, S., Møllerud, K., Werner, E., Maeland, S. et Magussen, L. (2015). GPs' negotiation strategies regarding sick leave for subjective health complaints. Scandinavian Journal of Primary Health Care, 33(1) 40-46.
- Labrosse, A. et Morin, G. (2020). Les arrêts de travail au Québec. Bilan pour l'année 2020. Gouvernement du Québec. https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/arrets_travail/Bilan_annuel/BLarrets-travail-Qc-2020_MTESS.pdf
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2014). Valeurs de la profession infirmière. <https://www.oiqo.ca/traque/professionnelle/deontologie/valeurs-de-la-profession-infirmiere>
- Filiatrault, F., Déry, M. et Leclerc, B. (2015). Révérenciel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique. Institut national de santé publique du Québec.
- Marique, C. (2021). Les personnes en arrêt de travail pour dépression ou burnout, quelle réinsertion professionnelle?. [Thèse de maîtrise. Université catholique de Louvain] <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis34477>
- Saint-Arnaud, L. (2004, mai). S'absenter du travail pour un problème de santé mentale, une épreuve qui exige du soutien. Le Médecin du Québec, 39.
- Cameron, C. et Plamondon, A. (2019). La gestion des arrêts de travail pour trouble de santé mentale commun: une affaire d'équipe! [Présentation power point]. Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal. StudUM. <https://studium.umontreal.ca/>
- Dekkers-Sanchez, P.-M., Hoving, J. L., Slinter, J. K. et Fring-Desden, M. H. (2008). Factors associated with long-term sick leave in sick-listed employees: a systematic review. Occup Environ Med. (65)153-157. doi:10.1136/oem.2007.034983
- Sampère, M., Gimeno, D., Serra, C., Plan, M., Lopes, J. C., Martínez, J. M., Delclos, G. L. et Benavides, F. G. (2011). Return to Work Expectations of Workers on Long-Term Non-Work-Related Sick Leave. Springer Science+Business Media, LLC. DOI 10.1007/s10926-011-9313-5
- Chartier, M.-C. (2006) Le retour au travail et les droits de la personne : l'état de la question. Commission des droits de la personne. https://www.cbcc-csdc.gc.ca/sites/default/files/publication/pdfs/returntowork_fr.pdf
- Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. (2023). Loi sur les normes du travail. Gouvernement du Québec.

Pistes de solutions pour la pratique clinique⁽¹²⁾

- Évaluer la déficience et la capacité fonctionnelle.
- Élaborer dès la première rencontre un plan de traitement précis en collaboration avec l'utilisateur.
- Miser sur la collaboration interprofessionnelle et référer au GASMA.
- Identifier les stressors, obstacles et leviers reliés au retour au travail.
- Favoriser une prise de décision partagée avec l'utilisateur.
- Encourager l'utilisateur à explorer les ressources de soutien disponibles au travail.
- Discuter avec l'utilisateur des aménagements pouvant favoriser son retour au travail.